

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DE LA MANCHE**  
**COMMUNE DE ROMAGNY FONTENAY**

Nombre de membres en  
exercice : .19

**Séance du 17 septembre 2020**

Présents : 19  
Représentés : 00  
Absents : 00  
Votants : 19

Date de Convocation :  
09/09/2020

L'an 2020 le jeudi 17 septembre 2020 à 20h30, le conseil municipal de ROMAGNY FONTENAY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Thierry ARMAND

Sont présents : ARMAND Thierry, PERRIER Joseph, PINSON Rémy, CHEMIN Marie Madeleine, Charline DESLANDES, BOUTELOUP Jérôme, BRETONNIER Michel, BAUGE Marie, BUSNEL Annick, DELEURME Stéphane, GAUCHER Régis, GONTIER Christelle, HESLOUIS Franck, LEBASCLE Marie-Josèphe, LECHAPLAIN Francis, LEDUC Karine, LEROY Anita.

Sont représentés :

Est désignée secrétaire de séance : A BUSNEL

**I. Approbation du Procès-Verbal du 23 juillet 2020**

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet au vote le Procès-verbal du Conseil Municipal en date du 23 juillet 2020 qui est approuvé à l'unanimité.

**II Délibération de la convention assainissement**

Suite au transfert de la compétence Assainissement à la Communauté d'Agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2019, il convient de faire une convention pour la mise à disposition du personnel et du matériel de la commune à la communauté d'agglomération.

La convention est rédigée pour 188 heures et 52 week-ends d'astreintes pour les agents techniques pour un montant de 23 € de l'heure

Le conseil municipal accepte la signature de la convention pour les années 2019 et 2020.

**III Devis**

➤ Sécurité à l'école

➤ Bornes anti-béliers

Suite à la réception de devis concernant la sécurisation de l'école et notamment la mise en place de 8 bornes anti-béliers devant la cantine, le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise 4S Signalisation marquage d'un montant de 3120.00€ HT

La mise en place de bacs à fleurs en granit près de l'arrêt de bus de la cantine est préconisée pour sécuriser également cet endroit

➤ Portail

Suite à la réception de devis concernant la fabrication et la pose d'un portail près de l'ancienne maternelle, le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise Richard Métallerie d'un montant de 5250.65€ HT

➤ Voirie Chemin du Teilleulet

Suite à la réception d'un devis concernant l'aménagement du chemin du Teilleulet :

- Enrobé depuis la RD jusqu'à la jonction des derniers travaux
- Traversée de la voie à 3 endroits pour capter les eaux pluviales
- Hydrocurage des buses

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise TPB du L'Oir d'un montant de 36815.00€ HT.

Un délai de trois semaines est donné pour la réalisation des travaux

➤ Etude de l'aménagement du Cimetière de Romagny

Suite à la réception de devis concernant l'étude d'aménagement du cimetière de Romagny

- Devis de Mme PODER d'un montant de 5940.00€ TTC
- Devis de Atelier du Marais d'un montant de 7332.00€ TTC

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de Mme PODER.

Une demande de subvention auprès de la FIR sera demandée. Une aide de 50% sur les études et de 40% sur les travaux peuvent être obtenues

➤ Tableaux d'affichage

Suite à la réception de devis concernant la pose de tableaux d'affichage pour la commune déléguée de Romagny, les devis sont les suivants :

- Un tableau sur pied 2 faces d'un montant de 1576.65€ HT pour un emplacement sur le kiosque
- Un tableau 1 face d'un montant de 649.00€ HT pour un emplacement sur le mur de la boulangerie près de l'escalier
- Deux tableaux 1 face d'un montant de 750.00 HT pour un emplacement de chaque côté de la porte de la mairie

Le conseil municipal accepte les devis de l'entreprise 4S Signalisation concernant le tableau 1 face sur le mur de la boulangerie et des deux tableaux de chaque côté de la porte de la mairie

#### **IV Indemnité de déboisement de ligne électrique**

Suite à la réception d'un décompte d'indemnité de déboisement de l'entreprise RTE pour la ligne Flers Mortain et qui concerne les parcelles ZB 34 sis « Fouilleul » et ZB 56 sis « Le Pilon » dont la commune est propriétaire, le conseil municipal accepte l'indemnité d'un montant de 270.64€ relative à la coupe du bois nécessaire à l'élargissement de la tranchée de déboisement créée à l'occasion de la construction de la ligne Liaison 90kV N01 Flers-Mortain

#### **V Désignation d'un correspondant Défense**

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Monsieur Franck HESLOUIS comme correspondant Défense.

#### **VII Vente d'un hêtre situé au lieu-dit « Les Charbonnelais »**

Suite à la demande d'un particulier souhaitant acquérir un hêtre appartenant à la Commune, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter la vente au prix de 100€. Le particulier l'abattera lui même cet arbre avant le 31 Mars 2021.

#### **VIII Délibération instaurant un crédit d'heures pour la formation des élus**

Monsieur le Maire expose que la formation des élus municipaux est organisée par le code général des collectivités territoriales et notamment par l'article L2123-12 du code général des collectivités territoriales qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux. Dans les trois mois suivant son renouvellement, le conseil municipal délibère sur l'exercice du droit à la formation de ses membres.

Il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre

Compte tenu des possibilités budgétaires, il est proposé une enveloppe budgétaire d'un montant égal à 2% des indemnités de fonction soit consacrée chaque année à la formation des élus

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, décide à l'unanimité :

Article 1 : d'adopter le principe d'allouer dans le cadre de la préparation du budget une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 2% du montant des indemnités des élus.

Chaque élu pourra bénéficier, pour la durée du mandat, des droits à la formation selon ses souhaits

La prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants :

- Agrément des organismes de formation
- Dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la commune
- Liquidation de la prise en charge sur justificatifs de dépenses
- Répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre élus

Article 2 : de charger Monsieur le Maire de mettre en œuvre l'ensemble des modalités pratiques dans le respect de ces orientations

### **IX Questions diverses**

- Annulations du concours gastronomique, du vide-grenier et des cheveux blancs
- Rendez-vous le 19 novembre à 20 h avec le Président de la Communauté d'Agglomération
- Sylvain GAUTIER est nommé correspondant SDIS
- Remerciement de Stéphane LEGRAND suite au décès de sa mère

Fait à Romagny Fontenay  
Le 30 septembre 2020  
Le Maire  
T ARMAND